première ligne
ASSOCIATION GENEVOISE DE RÉDUCTION DES RISQUES LIÉS AUX DROGUES

cherche

un-e directeur-trice

à 100 %

Première ligne est une association de réduction des risques liés aux drogues au bénéfice d'un contrat de prestations avec l'Etat. Elle gère notamment le Bus BIPS et le Quai 9.

Le directeur est chargé d'assurer la mise en œuvre des objectifs de l'association. Il est responsable de la gestion stratégique, des activités, des ressources humaines, des finances et de la communication.

Formation et compétences :
Formation HES santé-social ou titre universitaire équivalent avec une formation post-grade complémentaire, expérience de terrain dans les domaines marginalité-exclusion, expérience dans la gestion d'équipe, très bonne connaissance du réseau socio-sanitaire.

Délai de candidature : **23 juillet 2010**
Entrée en fonction : octobre 2010 ou à convenir
Renseignements sur www.premiereligne.ch

L'association Première ligne a été créée en septembre 2004 et a repris la gestion des activités relatives à la réduction des risques liés à l'usage de drogues, menées depuis 1991 par le Groupe sida Genève. Les objectifs généraux de la réduction des risques liés à la consommation des drogues sont de favoriser le maintien du lien social et de lutter contre l'exclusion des usagers de drogues, de favoriser la prévention de maladies transmissibles comme le VIH/sida ou les hépatites, de contribuer au maintien d'un état de santé global satisfaisant en réduisant les risques liés à la consommation de drogues (overdoses, infections…) et de favoriser les démarches vers les institutions actives dans le traitement et les soins.

L'association Première ligne comprend une équipe de travail de plus de 25 collaborateurs-trices évoluant sur deux structures : le Bus d'information et de préservation de la santé (BIPS) et le Quai 9 – Espace d'accueil et de consommation. Première ligne coordonne également le projet "Nuit blanche?" de réduction des risques liés à la consommation de drogues récréatives et en milieu festif, en partenariat avec d'autres institutions et associations.

Le directeur ou la directrice[1] occupe un poste à 100%. Cette fonction dépend hiérarchiquement du comité. Son **cahier des charges** est le suivant :

1. Le directeur dirige *Première ligne*. Il représente *Première ligne* vis-à-vis de l'extérieur, en accord avec le comité.
2. Le directeur assure la mise en œuvre de la mission et des objectifs de *Première ligne* dans le cadre défini par le comité. Il organise le travail des différentes structures et les activités dans ce but.

[1] Par souci d'éviter d'alourdir le texte, la forme masculine est utilisée.

3. Le directeur délègue et redistribue les tâches aux collaborateurs et collaboratrices qui en ont les compétences. Il favorise, dans la mesure du possible, la concertation interne et la participation des membres de l'équipe pour la mise en œuvre des objectifs.

4. Le directeur a en en particulier les responsabilités suivantes:

   4.1. Gestion stratégique :
   - Il prépare et met en œuvre le programme annuel.
   - Il planifie les projets, selon une vue prospective et la définition des nouveaux besoins, en fonction des objectifs de *Première ligne* et du contexte global.
   - Il établit et propose le projet de budget à l'intention du comité et lui soumet des propositions d'activités et projets éventuels.
   - Il veille à ce que *Première ligne* bénéficie des informations utiles à ses activités, notamment sur l'évolution de la problématique de la réduction des risques liés aux drogues aux niveaux cantonal, fédéral et international, et que *Première ligne* reste intégré dans le réseau de partenaires, en particulier à Genève.

   4.2 Gestion des activités :
   - Le directeur organise et stimule le travail de réflexion thématique sur la pratique et sur les perspectives de *Première ligne,* ainsi que sur le cadre déontologique.
   - Il prépare les séances de réflexion de l'équipe globale *Première ligne* (en collaboration avec les coordinateurs de structures) et les anime, ainsi qu'il diffuse toute information pertinente.
   - Il anime certains sous-groupes de travail prospectifs ou inter-structures et gère la répartition des tâches.
   - Il participe à la résolution de difficultés éventuelles concernant le fonctionnement des structures (problèmes d'équipe, conflits, etc.).
   - Il peut participer, à la demande du personnel, à un entretien avec un usager ou à des séances de type collectif.
   - Il participe à la gestion des problèmes rencontrés avec le voisinage immédiat.

   4.3 Gestion des ressources humaines :
   - Le directeur est le chef du personnel.
   - Il assure un dialogue permanent avec la commission du personnel et veille à promouvoir une bonne qualité du climat de travail.
   - Il organise l'engagement des membres du personnel, en collaboration avec les coordinateurs.
   - Il assure l'évaluation annuelle des membres du personnel, en collaboration avec les coordinateurs.
   - Il procède le cas échéant au licenciement des membres du personnel, sous réserve d'un recours au comité.
   - Il organise et planifie la formation continue, en collaboration avec les coordinateurs.

   4.4 Gestion financière :
   - Le directeur gère et organise la recherche de fonds (sources publiques et privées) avec l'appui du comité.
   - Il veille au respect du budget établi et organise le contrôle interne.

   4.5 Communication :
   - Le directeur organise et coordonne la communication interne et externe de *Première ligne*.

5. Le directeur représente l'ensemble de *Première ligne* à toutes les séances du comité. En cas d'absence, il désigne son ou sa remplaçant/e. Il prépare les séances du comité avec le ou la président/e. Il contribue aux travaux du comité, en particulier par le biais d'informations et de propositions, en veillant à fournir les bases nécessaires aux prises de décision.

Profil de poste

Expérience de plusieurs années dans la gestion d'équipe. Une expérience de travail en lien avec le service public et la gestion des contrats de prestations serait bienvenue.

Formation niveau HES santé-social ou titre universitaire équivalent avec une formation post-grade complémentaire, par exemple en management des institutions sociales / santé, en santé publique…

Expérience de terrain dans les domaines marginalité-exclusion. Une expérience dans les domaines dépendance, maladies transmissibles serait un atout.

Très bonne connaissance du réseau socio-sanitaire, du tissu associatif et politique, en particulier genevois.

Excellent sens relationnel, capacités de communication et de concertation.

La connaissance de l'anglais et de l'allemand est souhaitée.

Entrée en fonction : octobre 2010 ou à convenir
Renseignements complémentaires au 022 748 28 78 – direction

Merci de faire parvenir vos **dossiers complets avec CV et lettre de motivation** sous pli "confidentiel" à

Première ligne, M. Pierre-Yves Aubert, président,
6, rue de la Pépinière,
1201 Genève